

SAS 3 HERRERA
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 €
30,32 rue Alexis Labro à BEGLES (33130)
RCS Bordeaux 808 647 903

Procès-Verbal d'Assemblée générale Ordinaire
du 16 aout 2023 à 17 heures

L'An Deux Mille Vingt Trois et le 16 Aout à 17 heures,

L'associée unique de la Société par Actions Simplifiée a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide du transfert du siège social et établissement principal de la société au 12 chemin du Tillon à Villenave d'Ornon (33140) à compter du 1^{er} septembre 2023.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la première résolution l'associé unique décide de la modification de l'article 3 des statuts de la manière suivante

Ancienne rédaction :

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé : 30-32 rue Alexis Labro à Bègles (33130)

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés.

Nouvelle rédaction :

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé : 12 chemin du Tillon à Villenave d'Ornon (33140)

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'Associé Unique.

